

AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Prenez avis que le règlement ci-après mentionné a été adopté par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 8 octobre 2024 et qu'il est entré en vigueur à la date suivante :

REGLEMENT 300-64-2024 / Entrée en vigueur : 29 octobre 2024 (date d'émission du certificat de conformité de la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption)

## Règlement amendant le règlement de zonage 300-2015, tel qu'amendé, soit :

Modifier la grille des spécifications applicable à la zone 11-03 de manière à réduire les dimensions et la superficie minimales d'un terrain (Agtech, côté CIEL);

Toute personne qui souhaite prendre connaissance du ou des règlements peut le faire à la Division du greffe situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00).

Donné à L'Assomption, ce 6e jour du mois de novembre 2024.

Jean-Michel Frédérick, avocat

Greffier